

Personnellement, pour ce qui est de la tâche de rapporter ce qui se passe à la Chambre, j'aimerais voir la création au Canada d'un organisme du genre du *Press Council* de la Grande-Bretagne. Il s'agit là d'une association professionnelle de journalistes qui reçoit les plaintes du public et discipline ses membres en cas de violation du code d'éthique. Cela assurerait peut-être au public des renseignements plus véridiques et plus exacts sur le Parlement.

J'aimerais mentionner certaines choses qui se sont produites parce que les délibérations de la Chambre ne sont pas télévisées. D'abord, beaucoup de postes de radio et de télévision organisent leurs propres discussions avec leurs propres équipes. Souvent, ces débats sont les seuls que la population voit et entend. Le véritable débat qui se poursuit à la Chambre ne parvient pas toujours à la population. Ce que le public voit, c'est «*Platform*» et d'autres émissions du même genre. Je m'oppose à ce que de telles émissions soient la principale tribune des débats. Je le fais parce que ceux qui y participent ne sont pas choisis par des moyens démocratiques comme le sont les députés à la Chambre; ils sont choisis par les organisateurs des émissions. Si, grâce à la télévision, la population se rendait compte de visu des travaux de la Chambre, je crois que cela contribuerait puissamment à rétablir les débats publics à la Chambre des communes.

● (6.30 p.m.)

Si nous examinons l'histoire du Parlement, nous constaterons que les raisonnements invoqués pour et contre la télévision des travaux parlementaires l'ont déjà été quand il s'est agi de permettre l'accès des journaux à la tribune des courriéristes et d'établir le compte rendu des travaux dans le *hansard* et ainsi de suite. Les honorables députés qui ont étudié l'histoire du Parlement savent qu'à l'origine, les travaux du Parlement se poursuivaient à huis clos et que c'était une atteinte aux privilèges que de les publier d'aucune façon. Évidemment, à l'origine du Parlement il y avait des raisons pour cela. Les députés craignaient les réactions de la Couronne aux propos qu'ils pouvaient formuler à la Chambre parce qu'à ce moment-là, la Couronne était très puissante. Les députés avaient également peur des mouvements de la foule.

Ce n'est qu'en 1641, quand on a commencé à imprimer les procès-verbaux et l'ordre du jour, que certains rapports sont apparus. Le vote a été publié pour la première fois en 1689, mais même en 1696, les Communes ont jugé que c'était violer les droits des députés de publier les votes minoritaires lors de la

mise aux voix. Par la suite, les choses ont changé.

Au temps de Jacques 1^{er}, tout étranger qui entrait dans la salle de la Chambre des communes devait prêter serment qu'il ne dévoilerait pas ce qu'il y avait entendu. Au cours de l'histoire, pour interdire au public l'entrée de la Chambre des communes on a soutenu, premièrement, que les discours et les travaux de la Chambre seraient mal rendus et, deuxièmement, que si l'on admettait le public aux séances, les députés auraient plus de comptes à rendre à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre. Aujourd'hui, la plupart des députés admettent, je pense, que le deuxième argument n'aurait pas grand poids, puisque, en très grand nombre, nous comprenons que nous sommes responsables auprès des gens de l'extérieur. Mais le premier, l'argument d'une présentation erronée est toujours brandi comme un étendard.

Jadis, certains députés prenaient des notes à la Chambre de Grande-Bretagne et elles aboutissaient sur des tableaux d'affichage, dans les cafés, et dans de petits journaux imprimés. Pendant longtemps la tribune des courriéristes n'existait pas. Ces derniers devaient se faufiler dans la tribune réservée au public et, comme il était interdit d'y prendre des notes, ils devaient essayer de se rappeler ce qui s'était passé et imprimer leurs nouvelles de mémoire.

Au tout début, ces nouvelles portaient des noms fictifs à cause de la question de privilège. Elles paraissaient dans des quotidiens sous des noms fictifs, mais le public savait qu'il s'agissait des comptes rendus des débats, et il parvint à connaître les noms fictifs et à les identifier avec certaines personnes au Parlement.

Finalement, en 1771, l'affaire a atteint son point critique quand un dénommé Wilkes a imprimé les noms des personnes qui prenaient part aux délibérations. On a prétendu à la Chambre qu'il portait atteinte aux privilèges, et certaines délégations vinrent au Parlement en sa faveur. Enfin, le maire et le conseil de Londres furent envoyés à la Tour pour avoir pris la défense de Wilkes. Voici comment cet incident est rapporté dans *Our Parliament*, livre publié par la *Hansard Society*:

La corporation de la cité de Londres, dirigée par le maire et un échevin, tous deux députés et inspirés par Wilkes, se firent les champions de la cause de l'imprimeur. En conséquence, la Chambre écroua le maire et l'échevin à la Tour. Ils y reçurent tant de visites, d'hommages et de cadeaux que leur emprisonnement devint une longue ovation. Nul doute où allait la faveur du public. Après six semaines, vint la prorogation qui délivra les prisonniers et, un an plus tard, les huissiers furent en mesure de se vanter que la Chambre des communes avait «tacitement acquiescé aux réclamations